

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2016**

Le quinze avril deux mille seize, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de COULIMER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves. JOURDAN

Présents : Yves JOURDAN, maire ; Benoît AGUINET, adjoint ; Christine ROGUET, Thierry FAYET, Jean-Yves ROYER, Albert LEGOT, Bernard MOULINIER, Jean-Claude MARINTHE et Pascal LEVALLOIS ; conseillers.

Absent excusé : Philippe BARBE, Olivier BOURGOUIN qui a donné procuration à Yves JOURDAN.

Jean-Claude MARINTHE a été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 18/04/2016

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

AVIS SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'EARL DU TILLEUL : AGRANDISSEMENT DE LA PORCHERIE
--

Monsieur le Maire expose que, par arrêté préfectoral du N° 1303-16-0023 en date du 10 février 2016, une consultation publique a eu lieu du 7 mars au 2 avril 2016 inclus en vue d'obtenir l'enregistrement d'une activité d'élevage porcin de 2370 animaux équivalents porcs située sur la commune du Pin La Garenne. Cette activité relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable

ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE
--

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions et défiscalisation), contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la Ville de bénéficier, outre de l'aide technique et financière de la Fondation, de son réseau d'entreprises (mécénat) pour la restauration de son patrimoine.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine – délégation régionale Normandie, pour l'année 2016, et accepte le montant de contribution de la commune à la Fondation, soit 50 €.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente les différents courriers reçus en mairie concernant des demandes de subvention pour voyages scolaires ainsi que les demandes de subventions de différentes associations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accorde** une subvention aux associations telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Associations	2016
AFN	250 €
AFSEP	50 €
Comité des Fêtes	50 € supplémentaire

CHOIX DES INVESTISSEMENTS POUR 2016

Monsieur le Maire présente les différents projets à réaliser en 2016.

- Mur du cimetière : Attente de prix ferme
- Salle des Fêtes – Mur de la cuisine : attente devis
- Salle des Fêtes – Etanchéité du toit : Boulard

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOTISSEMENT COMMUNAL

Pas d'opération comptable pour l'année 2015
Approbation à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT COMMUNAL

Approbation à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT COMMUNAL

Sans objet

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2016 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement à 193 800,00 € et en section de fonctionnement à 192 850,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	193 800,00 €	193 800,00 €
FONCTIONNEMENT	192 850,00 €.	192 850,00 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil, à l'unanimité **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	143564.29 €	- 4387.44 €
Dépenses de l'exercice	198451.70 €	57503.32 €
Recettes de l'exercice	249459.40 €	36658.03 €
Résultat de l'exercice	51007.70 €	- 16465.29 €
Résultat de clôture 2015	194571.99 €	- 20852.73 €
Restes à réaliser		- 22540.00 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET PRINCIPAL

Approbation à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, **décide** à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT de l'exercice 2016	
Au compte 1068 (recettes)	43392.00€
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2016	
Le solde au 002 (résultat reporté)	151179.00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2015. Il propose de maintenir les mêmes valeurs pour 2016.

Taxe d'habitation	Taxe foncière (Bâti)	Taxe foncière (Non bâti)	CFE
11,03 %	8,19 %	22,69 %	8,54 %

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	137018,00 €	137018,00 €
FONCTIONNEMENT	372073,00 €.	372073,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20 h 00